
Motion du groupe l'Union fait la Réunion.

Relative à la continuité territoriale

- Déterminé** à mieux investir dans l'avenir, à valoriser la matière grise et les compétences de notre jeunesse.
- Déterminé** à permettre aux réunionnaises et aux réunionnais de saisir toutes les opportunités d'insertion économique et sociale.
- Déterminé** à réaliser et à mettre en œuvre le choix fait par les réunionnaises et les réunionnais d'un développement dans la France et dans l'Europe.
- Déterminé** à engager la Réunion sur le chemin d'une rupture radicale avec les vieux systèmes issus de la colonie afin qu'émerge un mode de développement qui soit porteur d'espérance pour les générations futures. Cette rupture passe par l'ouverture totale de cet espace trop petit qu'est devenu la Réunion, sur l'immensité et le vide du territoire national.
- Considérant** la motion déposée par le groupe l'Union Fait la Réunion lors l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 juin 2005.
- Considérant** que le coût prohibitif des billets d'avion entre la Métropole et la Réunion participe à l'exclusion sociale et économique d'une partie des réunionnaises et des réunionnais.
- Considérant** les déclarations du Président de la Région sur la très bonne santé financière de la collectivité régionale.
- Considérant** le faible succès du dispositif de continuité territoriale due, en partie, aux critères excessivement restrictifs et à une prise en charge insuffisante du coût du billet d'avion.
- Considérant** que seule une connaissance fine de la structure des coût d'un billet d'avion entre la métropole et la Réunion permettra aux élus de la Réunion de défendre au mieux les intérêts des réunionnaises et des réunionnais sans porter atteinte aux règles de la libre concurrence.
- Considérant** que les réunionnaises et les réunionnais doivent bénéficier auprès des
-

compagnies aériennes d'un prix plafond dès lors que l'argent public intervient dans le financement des prix du billet.

Considérant enfin qu'il appartient à chacun, au niveau de décision où il se trouve, communal, régional, départemental, et étatique... de rendre effectif la liberté de circulation entre la Réunion et la France métropolitaine.

Les élus soussignés demandent à la Région :

- **de lancer une étude vérité sur les prix des billets d'avion entre la Réunion et la Métropole.**
- **de soutenir et d'accompagner la mise en place d'un prix plafond.**
- **de modifier les critères d'attribution de la prime de continuité territoriale afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de réunionnaises et les réunionnais.**
- **d'augmenter la prise en charge à hauteur de 75% du prix de base du billet d'avion et d'élever le montant minimum de l'aide à 500 €.**
- **d'abonder sur ces fonds propres, dès 2006, le fond de continuité territoriale d'un montant identique à celui de l'Etat, soit 8 millions d'euros.**
- **de se faire l'avocat des réunionnaises et des réunionnais, au sein du Conseil d'Administration d'Air Austral, en demandant une baisse significative du prix des billets d'avion Réunion-Métropole de la compagnie et ceci dans le respect de sa santé financière.**

Alain BENARD		Christiane RAMASSAMY	
Rolande CHANE KAYE BONE		Didier ROBERT	
Dominique FOURNEL		Thierry SAM-CHIT- CHONG	
Roland HOAREAU		Margie SUDRE	
Minh NG'UYEN		Huguette VIDOT	
Paulet PAYET			